



L'aménagement du Triangle de Gonesse déclaré d'utilité publique

C'est sur ce site de 299 ha que le controversé complexe EuropaCity, des bureaux, des hôtels et une gare du Grand Paris Express doivent voir le jour.

GONESSE

PARANNE COLLIN

C'EST UNE ÉTAPE ATTENDUE pour les défenseurs du projet qui vient d'être franchie. Hier, le préfet du Val-d'Oise a signé la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse.

Derrière cet intitulé se cache un enjeu de taille pour le futur de ces 299 ha de terres agricoles. C'est sur ce site que doit voir le jour le controversé complexe de loisirs et de commerce EuropaCity (80 ha), mais aussi 800 000 m² de bureaux, 75 000 m² d'activités hôtelières ou encore la seule gare du Val-d'Oise du Grand Paris Express, dont le permis de construire vient d'être validé.

Grâce à cette DUP, Grand Paris Aménagement (GPA), l'aménageur du Triangle, pourra acheter par le biais de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfi) le reste des terrains de la ZAC qui ne lui appartiennent pas encore, si besoin par expropriation.

Cette décision du préfet intervient près de quatre mois après la publication du rapport du commissaire enquêteur rédigé après l'enquête publique, qui s'est déroulée du 8 janvier au 21 février. Ce dernier avait conclu son document de près 200 pages par un « avis favorable » que le représentant de l'État a donc suivi mais qui était également accompagné de plusieurs réserves et recom-

mandations. Parmi elles, le maintien du projet d'ouverture de la ligne 17 du Grand Paris Express, reportée à 2027, ou encore « la planification et le financement par les pouvoirs publics de l'échangeur A1-A3-D370 ».

“ CETTE DÉCLARATION DIT UNE CHOSE ESSENTIELLE : IL Y A UN INTÉRÊT GÉNÉRAL À AMÉNAGER CETTE ZONE ”
EUROPCITY

« Les réponses et engagements pris par le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse permettent de lever les sept réserves et prennent en compte les trois recommandations », assure l'arrêté préfectoral qui prévoit également une série de mesures de suivi pendant et après les travaux. Et le préfet de prévoir déjà la prochaine étape de la procédure administrative : le dépôt par GPA du dossier d'autorisation environnementale unique portant sur l'ensemble du Triangle, qui fera l'objet d'une nouvelle enquête publique.

« C'est la suite logique de la procédure », indique-t-on simplement chez Grand Paris Aménagement. Du côté de la ville de Gonesse, qui assurerait partager les réserves et les recommandations du commissaire enquêteur, on se félicite de cette décision. « La municipalité maintient ainsi sa position de soutien clair mais vigilant au projet EuropaCity », affirme la mairie.

Un enthousiasme partagé par Marie-Christine Cavecchi, la prési-

dente du département. « Ce projet apportera pour le futur de notre territoire, croissance, attractivité et des milliers d'emplois », assure-t-elle.

Chez EuropaCity, on estime que cette décision « est une bonne nouvelle car cela remet les choses dans leur contexte ». « Cette DUP, elle dit une chose essentielle : il y a un intérêt général à aménager cette zone. Et c'est important car on dit souvent qu'EuropaCity va détruire des terres pour servir un intérêt privé. Alors que là, c'est la puissance publique qui affirme qu'en analysant les impacts économiques, sociaux et environnementaux, les effets positifs sont largement supérieurs aux négatifs », explique David Lebon, directeur du développement d'EuropaCity.

Les opposants réfléchissent à un recours

DU CÔTÉ DES DÉTRACTEURS

DE LA ZAC du Triangle de Gonesse, on rappelle que cette décision de l'État relève d'un imbroglio administratif. En effet, cette déclaration d'utilité publique (DUP) porte précisément sur « la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse », créée par arrêté préfectoral en septembre 2016 mais annulée par la justice en mars dernier. Et si une procédure d'appel est bien en cours, celle-ci n'a toujours pas abouti. « Pourquoi le préfet fait-il ça maintenant ? Pourquoi a-t-il tant attendu depuis la remise du rapport alors que rien n'a changé et

qu'officiellement la ZAC n'existe toujours pas ? Il signe une DUP alors qu'on ne sait toujours pas comment le Triangle sera relié au réseau périphérique de transports. C'est peut-être légal mais c'est complètement incompréhensible. Du coup, on se demande ce que veut dire utilité publique », s'étonne Bernard Loup, président du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), opposé à EuropaCity. Et celui-ci d'envisager déjà un recours : « On verra avec nos avocats. On ne peut pas laisser passer. On continue la mobilisation ».

A.C.



La gare du Triangle de Gonesse, la seule du Grand Paris Express située dans Val-d'Oise, doit entrer en service en 2027.